

## **COMMUNE D'ORSAY**

### **DECISION N°24-41**

**Dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'AMI Retour de la Nature en Ville pour soutenir financièrement les études techniques concernant la renaturation de trois sites : école maternelle du Guichet ; multi-accueil de la Farandole et aire de jeux du parc Boucher**

***Le Maire de la commune d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** le budget communal,

**Considérant** l'appel à projet du AMI Retour de la nature en Ville,

**Considérant** que la ville souhaite désimperméabiliser des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain, d'améliorer la gestion des eaux pluviales à la parcelle et de renaturer les sites,

**Considérant** la nécessité de lancer des études techniques,

***Décide :***

**Article 1** - Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'AMI Retour de la Nature en Ville pour soutenir financièrement les études techniques nécessaires à la renaturation de trois sites : école maternelle du Guichet ; multi-accueil de la Farandole et aire de jeux du parc Boucher

**Article 2** - Le coût estimatif du projet s'établit à 82 000€ HT € et la participation d'Ile-de-France Nature s'établit à hauteur maximum de 70 % du montant, soit 57 400 €.

**Article 3** - Les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

**Article 4** - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code générale des collectivités territoriales.

**Article 5** - Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le 28 MARS 2024

Par délégation du conseil municipal  
David ROS  
Sénateur- Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte-tenu 28 MARS 2024  
De la transmission en Préfecture le :  
De la publication

28 MARS 2024

## AMI Retour de la Nature en Ville

### Soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts

---

Commune d'Orsay - 91400

Renaturation de trois sites : école maternelle du Guichet ; multi-accueil de la Farandole et aire de jeux du parc Boucher

Je soussigné : David Ros

Maire de la collectivité de : Ville d'Orsay

Atteste que la Ville d'Orsay est propriétaire des sites, décrits ci-dessous, et faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de l'AMI Retour de la Nature en Ville

Ecole maternelle du Guichet : 1 rue du Guichet 91400 Orsay

Multi-accueil de la Farandole : 1 All. Françoise Dolto, 91400 Orsay

L'aire de jeux du parc Boucher : 7 Av. du Maréchal Foch, 91 400 Orsay

A Orsay, le  
David Ros  
Sénateur-Maire

28 MARS 2024

